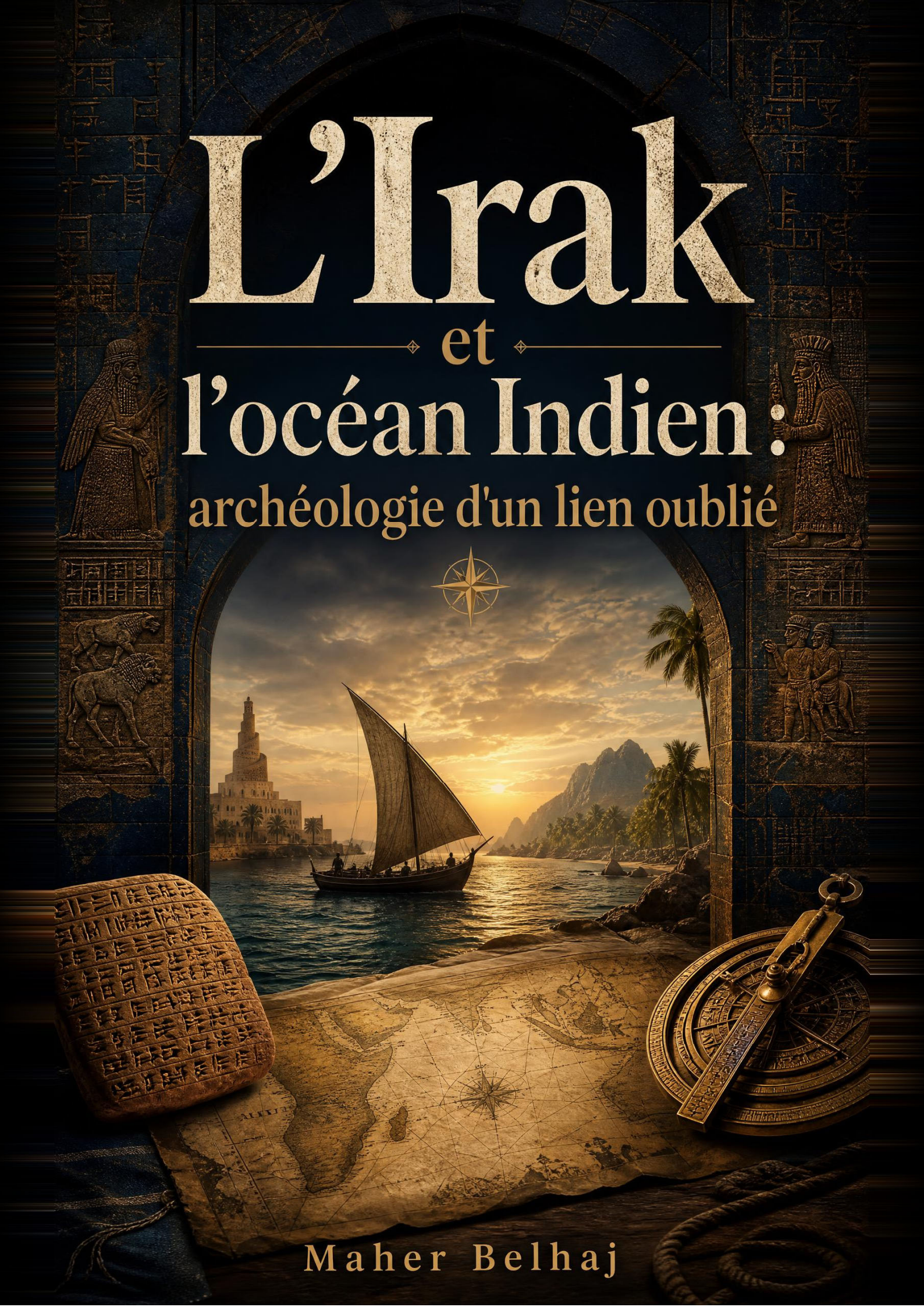


L'Irak

et

l'océan Indien :

archéologie d'un lien oublié



Maher Belhaj

EUROPEAN MESOPOTAMIA ALLIANCE

Pont économique et institutionnel · Europe – Irak

L'Irak et l'océan Indien

Archéologie d'un lien oublié

Analyse historique, culturelle, géopolitique,
énergétique et économique

Madagascar · Comores · Maurice · Seychelles · La Réunion · Mayotte

MAHER BELHAJ

Vice-Président International

Paris · 2026

L'IRAK ET L'OCÉAN INDIEN

Archéologie d'un lien oublié — analyse historique, culturelle, géopolitique, énergétique et économique.

Note d'analyse stratégique n° 2026/01 — version 1.0, août 2026.

Auteur : Maher Belhaj, Vice-Président International de l'European Mesopotamia Alliance.

Éditeur : European Mesopotamia Alliance (EMA), association déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901 — 18, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris — em-alliance.org

Illustration de couverture : composition originale. Les droits d'utilisation doivent être vérifiés avant toute diffusion commerciale ou dépôt légal.

Le présent ouvrage est un document d'analyse. Il ne constitue ni une offre, ni un conseil en investissement, ni un conseil juridique, et n'engage ni l'Association ni ses membres. Les opinions qui y sont exprimées sont celles de l'auteur institutionnel.

Les données chiffrées sont données à titre d'ordres de grandeur et doivent être reprises aux sources officielles avant tout usage décisionnel. Les références bibliographiques doivent être vérifiées avant toute citation.

Aucune position n'est prise sur les différends de souveraineté évoqués : ceux-ci sont recensés à titre strictement descriptif.

© European Mesopotamia Alliance — 2026. Tous droits réservés.

Sommaire

Avertissement et note méthodologique.....	4
Résumé exécutif.....	4
Partie I — Le substrat historique : ce que les sources établissent	6
1.1 Bassorah, terminus occidental d'un système-monde océanique	6
1.2 Les Merveilles de l'Inde : la première frontière malgache écrite en arabe.....	6
1.3 Le fait zanj : une mémoire partagée, et douloureuse.....	7
1.4 Sindbad : le mythe comme actif immatériel	7
Partie II — Les sédiments culturels : ce qui subsiste	8
2.1 Le fonds arabe de la langue malgache	8
2.2 L'islam insulaire et la tradition shirazienne.....	8
2.3 Les diasporas indo-musulmanes : le lien vivant avec Nadjaf et Kerbala	9
2.4 Ce que le lien n'est pas	9
Partie III — Géopolitique contemporaine : trois asymétries.....	10
3.1 L'océan Indien, espace de recomposition.....	10
3.2 L'Irak, État riverain contraint	10
3.3 Al-Faw et la Route du Développement : l'Irak comme corridor.....	10
3.4 L'asymétrie institutionnelle	11
Partie IV — Énergie : une géographie recomposée.....	12
4.1 Le détournement par le Cap	12
4.2 Le brut irakien et l'orientation asiatique.....	12
4.3 Les insularités énergétiques : dépendance et vulnérabilité.....	12
Partie V — Économie : complémentarités réelles et fantasmées	13
5.1 État des lieux : partir de zéro	13
5.2 Le fait insulaire en chiffres	13
5.3 Matrice de complémentarité.....	14
5.4 L'obstacle logistique, et pourquoi il n'est pas rédhibitoire.....	14
Partie VI — Tourisme culturel et religieux : le segment mature	15
6.1 Deux patrimoines mondiaux complémentaires	15
6.2 Le pèlerinage : la seule demande solvable préexistante.....	15
6.3 L'axe « Routes de Sindbad »	15
Partie VII — Recommandations opérationnelles	16
Partie VIII — Cartographie des risques et sensibilités souveraines	18
Conclusion.....	19
Orientation bibliographique et note d'avertissement	19

Avertissement et note méthodologique

Le présent document est une note d'analyse. Il n'a pas valeur d'engagement, ne constitue ni une offre, ni un conseil en investissement, ni une garantie de résultat, et ne préjuge d'aucune décision des organes statutaires de l'Association. Toute action opérationnelle découlant de ses recommandations reste subordonnée aux compétences respectives du Bureau et de l'Assemblée Générale telles que définies aux articles 9.4, 16.1 et 21.2 des statuts.

Sur le plan méthodologique, trois règles ont été appliquées. Premièrement, la distinction systématique entre ce qui est documenté par les sources primaires, ce qui relève d'une reconstitution savante contestée, et ce qui relève du récit patrimonial. Cette distinction est indiquée dans le texte plutôt que dissimulée : une note destinée à nourrir un positionnement institutionnel perd toute utilité si elle confond les trois registres. Deuxièmement, les données chiffrées sont présentées comme des ordres de grandeur, non comme des valeurs certifiées ; elles doivent être reprises aux sources officielles avant toute publication ou toute utilisation à l'appui d'une décision. Troisièmement, les différends de souveraineté présents dans la zone étudiée sont signalés et traités de manière strictement descriptive, sans prise de position (partie VIII).

Limite à signaler expressément : les références bibliographiques figurant en fin de document ont été établies sans accès à une base documentaire en ligne. Elles renvoient à des ouvrages et corpus réels et bien identifiés dans le champ, mais les intitulés exacts, éditions, pagination et dates doivent impérativement être vérifiés avant toute publication scientifique ou médiatique. Aucune citation ne doit être reprise telle quelle sans contrôle.

Résumé exécutif

Entre l'Irak et les îles du sud-ouest de l'océan Indien, il n'existe aujourd'hui pratiquement aucun flux. Pas de liaison aérienne directe, pas de ligne maritime régulière, un commerce bilatéral statistiquement résiduel, aucune convention de coopération structurante, aucune représentation diplomatique résidente dans la plupart des cas. Cette absence est un fait contemporain. Elle n'est pas un fait historique.

Pendant cinq siècles au moins, la Basse-Mésopotamie a constitué le terminus occidental d'un système maritime dont la frontière méridionale atteignait le canal du Mozambique. Ce système a laissé des traces linguistiques, religieuses, démographiques et littéraires encore lisibles aujourd'hui — des deux côtés.

Cette note démontre trois choses. La première est que le lien historique entre la Mésopotamie abbasside et le monde insulaire du sud-ouest de l'océan Indien est documenté, datable et mesurable : il ne relève pas de la reconstruction diplomatique de circonstance. Les plus anciennes mentions textuelles connues de la zone malgache proviennent d'un corpus compilé dans le Golfe à destination des milieux marchands de Bassorah ; le lexique malgache conserve un fonds arabe structuré ; la Basse-Mésopotamie porte encore la trace démographique du commerce est-africain.

La deuxième est que ce lien est aujourd'hui réactivable pour des raisons qui n'ont rien de sentimental. Trois dynamiques convergent : la reconfiguration des routes maritimes provoquée par les perturbations de la mer Rouge, qui replace le canal du Mozambique sur la trajectoire des flux énergétiques Golfe-Europe ; le projet portuaire et ferroviaire irakien d'Al-Faw et de la Route du Développement, qui vise précisément à transformer l'Irak en couloir de transit entre l'océan Indien et l'Europe ; et la présence, dans cette région, de deux régions ultrapériphériques de l'Union européenne — La Réunion et Mayotte — qui font de l'océan Indien un espace où le droit européen s'applique.

La troisième est que ce dernier point constitue l'intérêt spécifique du sujet pour EMA. L'Association a pour objet statutaire de faire le pont entre la France, l'Union européenne et l'Irak. L'océan Indien occidental est l'un des rares théâtres où ces trois termes coexistent physiquement : territoire français, territoire européen, bassin océanique dont l'Irak est riverain par le Golfe. Un axe « océan Indien » n'est donc pas une extension hors mandat ; c'est une application directe du mandat, sur un terrain où la concurrence institutionnelle est faible et où aucun acteur arabe autre que les monarchies du Golfe n'est établi.

LES CINQ CONCLUSIONS OPERATIONNELLES

1. Le levier institutionnel le plus rapide n'est pas bilatéral : c'est la Commission de l'océan Indien (COI), dont la France est membre au titre de La Réunion, et l'Indian Ocean Rim Association (IORA), où l'Irak n'est pas représenté alors que sa qualité d'État riverain du bassin est défendable.
2. Les Comores constituent le point de jonction unique : seul État insulaire de la zone membre de la Ligue arabe et de l'OCI, aux côtés de l'Irak.
3. La Réunion constitue le point d'appui européen : territoire UE, base logistique, université, forces armées françaises de la zone sud de l'océan Indien.
4. Le volet le plus immédiatement finançable est scientifique et culturel, non commercial : le corpus historique commun permet un projet académique crédible, éligible à des financements européens et à forte valeur médiatique, à coût limité.
5. Le sujet comporte des lignes de faille souveraines sérieuses — Mayotte, Chagos, îles Éparses — sur lesquelles l'Irak a des positions héritées. Aucun document externe ne doit être diffusé sans revue juridique préalable.

Partie I — Le substrat historique : ce que les sources établissent

1.1 Bassorah, terminus occidental d'un système-monde océanique

L'erreur d'optique la plus commune consiste à se représenter l'Irak comme un pays continental. Il l'est devenu ; il ne l'était pas. Entre le VIII^e et le X^e siècle, la Basse-Mésopotamie constitue l'extrémité nord-occidentale d'un système d'échange qui relie, par la mousson, la mer de Chine à la côte swahilie. Bassorah, fondée en 638, et son avant-port d'Al-Ubulla concentrent le débarquement des cargaisons remontées du Golfe ; Bagdad, après 762, en constitue le marché de consommation et le centre de redistribution. Le grand entrepôt intermédiaire est Siraf, sur la rive persane, dont les fouilles ont livré des céramiques chinoises et des matériaux est-africains.

Ce système repose sur un fait physique précis : le régime de mousson — l'arabe *mawsīm*, « saison », a donné le mot français *mousson* — qui impose un calendrier de navigation contraignant mais fiable. Un navire quittant le Golfe en novembre-décembre atteint la côte est-africaine ; il ne peut revenir qu'avec le renversement des vents, plusieurs mois plus tard. Cette contrainte produit une caractéristique décisive : le marchand du Golfe ne fait pas escale, il hiverne. Il réside, se marie localement, laisse une descendance, une langue de commerce, une pratique religieuse. La longue durée des saisons commerciales explique la profondeur de l'empreinte culturelle arabe et persane sur toute la façade occidentale de l'océan Indien — empreinte sans commune mesure avec le volume réel des échanges.

Ce que la Mésopotamie exporte alors : dattes, textiles, verrerie, perles du Golfe, mais surtout un service — le crédit, la rédaction contractuelle, l'arbitrage commercial. Ce qu'elle importe : bois de construction et mangrove d'Afrique orientale (essentiel dans une plaine alluviale dépourvue de forêt), ivoire, or, ambre gris, épices, et une main-d'œuvre servile dont il sera question plus loin. On soulignera l'importance du bois : la Mésopotamie du Sud, pays de limon et de roseau, dépend structurellement d'un approvisionnement maritime en madriers. C'est une dépendance matérielle, pas un goût d'exotisme.

1.2 Les Merveilles de l'Inde : la première frontière malgache écrite en arabe

Le document central pour notre propos est le *Kitāb 'ajā'ib al-Hind* (« Livre des merveilles de l'Inde »), attribué à Buzurg ibn Shahriyār de Ramhormuz et compilé au X^e siècle. Il ne s'agit pas d'un traité savant mais d'un recueil de récits de capitaines, collectés dans les milieux portuaires du Golfe — c'est-à-dire d'une source de première main sur la culture maritime dont Bassorah était le débouché. Le corpus mentionne le pays de **Wāq-Wāq**, dont l'identification a fait l'objet d'un long débat, une part significative des spécialistes y voyant, dans plusieurs occurrences au moins, Madagascar et le monde austronésien de l'océan Indien occidental.

L'épisode le plus discuté est celui d'un raid maritime mené par des gens de Wāq-Wāq contre Qanbalū — généralement localisée à Pemba — au milieu du X^e siècle, avec une flotte importante venue, selon le récit, d'îles situées à une distance considérable. Ce témoignage est fréquemment mobilisé comme indice textuel d'une capacité de navigation hauturière austronésienne dans la zone. Il faut le manier avec prudence : le genre littéraire est celui du merveilleux, les distances sont invraisemblables, l'identification de Wāq-Wāq est fluctuante d'un auteur à l'autre. Mais un point demeure, et il est décisif pour notre propos :

C'est dans les milieux marchands du Golfe, en langue arabe, à destination d'un lectorat mésopotamien, qu'est produit l'un des plus anciens corpus écrits où apparaît le monde insulaire du sud-ouest de l'océan Indien.

Autrement dit : avant d'être nommée par l'Europe, la région a été nommée depuis l'espace culturel dont l'Irak actuel est l'héritier direct.

Il faut y ajouter le témoignage d'al-Mas'ūdī (mort en 956), polygraphe de culture bagdadienne, qui décrit dans les *Prairies d'or* le pays des Zanj et affirme s'être lui-même embarqué depuis les ports du Golfe vers Qanbalū. Le corpus géographique arabe des IX^e–X^e siècles — al-Ya'qūbī, Ibn Khurradādhbih, plus tard al-Idrīsī — forme, avec ces textes, la première cartographie écrite cohérente d'une zone que l'Occident latin ignore alors entièrement.

1.3 Le fait zanj : une mémoire partagée, et douloureuse

Il existe entre la Basse-Mésopotamie et l'Afrique orientale un lien d'une autre nature, qu'il serait malhonnête d'omettre et imprudent de mal traiter : la traite. Du VII^e au IX^e siècle, des populations est-africaines désignées par le terme générique de **Zanj** sont déportées vers l'Irak méridional et employées à l'assèchement et au désalement des terres salines de la région de Bassorah — un travail d'une dureté extrême, conduit en régime de concentration. De cette condition naît, entre 869 et 883, la **révolte des Zanj**, l'un des plus longs soulèvements serviles de l'histoire : quatorze ans d'insurrection dans les marais du Sud irakien, la prise de Bassorah, une menace directe sur le califat abbasside.

Cette histoire a laissé une descendance. Il existe aujourd'hui en Irak, principalement à Bassorah et à Al-Zoubeir, une population afro-irakienne dont l'origine est rapportée à ce commerce océanique. Son effectif n'est pas connu avec précision — les estimations publiques varient dans des proportions telles qu'aucune ne peut être reprise sans réserve, faute de recensement ethnique en Irak. Ce qui est établi, en revanche, c'est l'existence d'un patrimoine culturel spécifique, notamment musical et ritualiste, dont les parentés avec les traditions de la côte swahilie et des Comores ont été relevées par plusieurs travaux ethnomusicologiques.

POINT DE VIGILANCE NARRATIVE

Ce matériau est puissant sur le plan médiatique et légitime sur le plan scientifique. Il est aussi le plus risqué du dossier. Toute présentation qui utiliserait la mémoire de la traite comme argument de « proximité fraternelle » serait immanquablement lue, dans la région comme dans les milieux académiques, comme une instrumentalisation. La traite océanique arabo-persane est un objet de recherche vif et politiquement chargé, y compris à Madagascar, aux Comores et à La Réunion où la mémoire de l'esclavage est une question publique centrale.

Règle proposée : ce thème n'est abordé par EMA que dans un cadre scientifique, porté par des universitaires, jamais dans un support de communication institutionnelle ou promotionnelle. Il est mentionné pour être traité correctement, non pour être exploité.

1.4 Sindbad : le mythe comme actif immatériel

Le cycle de Sindbad le Marin, intégré aux *Mille et Une Nuits*, place son héros à Bassorah. Ce n'est pas un détail décoratif : la structure narrative du cycle — sept voyages, retours fortunés, îles peuplées de merveilles, oiseau *rukḥ* — est une transposition littéraire directe de la culture professionnelle des navigateurs du Golfe, dont plusieurs motifs se retrouvent presque mot pour mot dans le *Kitāb 'ajā'ib al-Hind*. La littérature savante a de longue date rapproché le *rukḥ* des récits relatifs à Madagascar, où vécurent jusqu'à une époque récente les *Aepyornis*, oiseaux géants aptes à nourrir une telle légende — rapprochement séduisant, jamais démontré, et qu'il convient de présenter comme une hypothèse, non comme un fait.

L'intérêt stratégique de Sindbad est ailleurs. C'est, avec Babylone, l'un des deux seuls actifs symboliques irakiens universellement reconnus et positivement connotés — dans un contexte où l'image internationale du pays reste dominée par quarante ans de conflits. Un récit « routes de Sindbad » reliant Bassorah aux îles offre un cadre de communication immédiatement intelligible, non politique, mobilisable aussi bien par le tourisme culturel que par la diplomatie scientifique. Peu d'États disposent d'un tel levier ; l'Irak ne l'exploite pratiquement pas.

Partie II — Les sédiments culturels : ce qui subsiste

L'influence du monde arabo-persan sur l'océan Indien occidental n'est pas une hypothèse : elle est inscrite dans la langue, dans l'écriture, dans les systèmes de savoir et dans la structure confessionnelle des sociétés insulaires. Il importe toutefois d'être précis sur la chaîne de transmission, faute de quoi l'argument s'effondre au premier contradicteur compétent.

2.1 Le fonds arabe de la langue malgache

Le malgache est une langue austronésienne. Son noyau lexical et grammatical le rattache au groupe barito du sud-est de Bornéo, à plusieurs milliers de kilomètres. C'est l'un des faits les plus remarquables de la linguistique historique. Sur ce socle se sont déposées des couches successives : bantoue, arabe, swahilie, puis européenne.

La couche arabe est concentrée dans des domaines significatifs — le temps, la divination, l'écriture, le vocabulaire du commerce et de la mer :

Domaine	Malgache	Origine arabe	Observation
Jours de la semaine	Alahady, Alatsinainy, Talata, Alarobia, Alakamisy, Zoma, Sabotsy	al-aḥad, al-ithnayn, al-thulāthā', al-arbi'ā', al-khamīs, al-jumu'a, al-sabt	La semaine malgache entière est arabe. Emprunt systématique, non ponctuel.
Mois / astrologie	Alahamady, Adaoro, Adizaoza...	Noms des signes du zodiaque arabe	Calendrier divinatoire, structurant pour le rituel.
Divination	sikidy	shakl (« figure »), géomancie arabe	Système de géomancie encore pratiqué. Structure mathématique conservée.
Écriture	sorabe	soratra be (« grande écriture »), alphabet arabe	Manuscrits malgaches en caractères arabes, tradition antemoro (sud-est).
Statut social	antalaotra	ahl al-lāwta / « gens de la mer »	Désigne les communautés marchandes islamisées du nord-ouest.

Tableau 1 — Principaux marqueurs arabes du malgache. Les formes translittérées doivent être revues par un linguiste avant publication.

Deux précautions s'imposent. D'abord, ces emprunts ne sont pas venus directement d'Irak : ils ont transité par les réseaux islamisés de la côte swahilie, des Comores et du Golfe dans son ensemble, sur plusieurs siècles. Ensuite, leur datation et leur voie exacte de transmission demeurent discutées.

Ce que l'on peut affirmer sans risque est ceci : **une société austronésienne de l'hémisphère sud a intégré la structure du temps, une technique de divination et un système d'écriture en provenance du monde arabe**, dont la Mésopotamie constituait alors le centre intellectuel et le principal marché. C'est un fait de civilisation, indépendant de toute lecture diplomatique.

2.2 L'islam insulaire et la tradition shirazienne

Aux Comores, la structure sociale, l'onomastique et le droit coutumier portent la marque d'une islamisation ancienne et continue, articulée à la tradition dite shirazienne — récit de fondation partagé avec la côte swahilie, faisant remonter les lignages dirigeants à des migrants venus du Golfe. Les historiens tiennent ce récit pour largement reconstruit ; ils ne contestent pas, en revanche, l'ancienneté et la profondeur du lien

avec le monde du Golfe. Les Comores relevaient historiquement du rite châfiéite, comme l'ensemble de la façade swahilie.

À Madagascar, l'islam a pénétré par deux voies distinctes : les Antalaotra du nord-ouest, marchands islamisés en lien avec les Comores et la côte africaine ; et les Antemoro du sud-est, porteurs de la tradition manuscrite sorabe. Cette dernière est particulièrement notable : des lignages malgaches ont conservé, pendant des siècles, une expertise scripturaire arabe dans une société majoritairement non musulmane, faisant de l'écriture un instrument de pouvoir rituel plutôt que de pratique religieuse.

2.3 Les diasporas indo-musulmanes : le lien vivant avec Nadjaf et Kerbala

C'est ici que le dossier cesse d'être historique pour devenir opérationnel. Les îles du sud-ouest de l'océan Indien abritent des communautés musulmanes d'origine indienne installées aux XIX^e et XX^e siècles, dont une partie appartient à des courants chiites — khoja ismaéliens et duodécimains, bohras — pour lesquels les villes saintes de l'Irak méridional constituent une destination de pèlerinage structurante :

- **Madagascar — les Karana** : communauté indo-pakistanaise, historiquement dominante dans le négoce et la distribution, comprenant des composantes khoja et bohra. Effectif souvent estimé entre 20 000 et 25 000 personnes, avec un poids économique sans rapport avec ce chiffre.
- **Maurice** : population musulmane représentant environ 17 % des habitants, incluant des communautés bohra et khoja anciennes, structurées et prospères.
- **La Réunion — les Zarabes** : communauté d'origine gujaratie (région de Surat), majoritairement sunnite, installée depuis le XIX^e siècle, fortement intégrée au tissu commercial local. Une mosquée de Saint-Denis compte parmi les plus anciennes de France.
- **Comores** : population musulmane quasi unanime, majoritairement sunnite châfiéite ; présence historique de réseaux marchands indo-musulmans.

Cette géographie confessionnelle est directement monnayable. Le pèlerinage vers Nadjaf et Kerbala constitue, en volume, l'un des tout premiers flux de tourisme religieux au monde. Il est aujourd'hui organisé par des opérateurs indiens, pakistanais, iraniens et golfiens ; l'océan Indien insulaire n'est pratiquement pas structuré. Il s'agit du seul segment de la relation Irak-océan Indien où une demande solvable préexiste à l'offre.

2.4 Ce que le lien n'est pas

La rigueur commande de dire aussi ce que ce dossier ne permet pas de soutenir. Il n'existe pas de diaspora irakienne significative dans les îles. Il n'existe pas de tradition de relations diplomatiques bilatérales denses. L'influence arabe dans la zone a été principalement portée, aux époques récentes, par Oman, le Yémen (Hadramaout) et le Golfe méridional, non par la Mésopotamie, qui perd sa façade maritime effective après la période abbasside. Enfin, la parenté culturelle relevée ci-dessus est arabo-islamique au sens large, pas spécifiquement irakienne.

Cette honnêteté n'affaiblit pas la démonstration : elle la rend défendable.

La position défendable consiste à revendiquer pour l'Irak non une exclusivité, mais une **antériorité documentaire et une centralité intellectuelle** : le monde insulaire du sud-ouest de l'océan Indien a été décrit, cartographié et pensé depuis Bagdad et Bassorah avant de l'être depuis Lisbonne ou Paris. C'est un argument scientifique solide, non un argument d'influence.

Partie III — Géopolitique contemporaine : trois asymétries

3.1 L'océan Indien, espace de recomposition

L'océan Indien est redevenu, en une quinzaine d'années, l'un des principaux théâtres de compétition stratégique mondiale. Trois faits structurent cette recomposition. D'abord, l'expansion des intérêts chinois — base militaire à Djibouti, prises de participation portuaires, financements d'infrastructures dans plusieurs États riverains. Ensuite, la réponse indienne, articulée autour d'une doctrine de sécurité maritime régionale et d'une présence croissante auprès des petits États insulaires. Enfin, la montée en puissance des opérateurs du Golfe — émiratis en particulier — dans les ports et les chaînes logistiques de la façade est-africaine.

La France y détient une position singulière et souvent sous-estimée : elle est le seul État membre de l'Union européenne à disposer, dans cette zone, d'un territoire national permanent, d'une population, d'une zone économique exclusive très étendue et de forces armées prépositionnées — les Forces armées de la zone sud de l'océan Indien, basées à La Réunion et à Mayotte. La stratégie indo-pacifique française, puis européenne, s'appuie explicitement sur cette assise.

L'océan Indien occidental est l'un des rares espaces au monde où l'Union européenne n'est pas un partenaire extérieur mais une puissance territoriale. Pour une association dont l'objet est de relier la France, l'Union européenne et l'Irak, ce fait constitue le cœur de l'argumentaire.

3.2 L'Irak, État riverain contraint

L'Irak dispose d'un littoral d'environ 58 kilomètres sur le golfe Persique — l'un des plus courts au monde rapporté à la superficie et à la population du pays. Cette étroitesse a des conséquences directes : dépendance historique aux terminaux pétroliers offshore de Bassorah, vulnérabilité des accès via le Chatt al-Arab et le Khor Abdallah, contentieux frontaliers maritimes récurrents, et surcoût structurel du commerce extérieur non pétrolier, largement routé par les ports des pays voisins.

Il faut en tirer la conséquence géographique correcte, souvent négligée : **le golfe Persique appartient au bassin de l'océan Indien**. L'Irak est donc, au sens hydrographique, un État riverain de l'océan Indien — au même titre que le Koweït, l'Arabie saoudite ou l'Iran, tous membres ou candidats aux architectures régionales de ce bassin. Cette qualité, jamais revendiquée par Bagdad, est le fondement juridique d'une demande d'adhésion à l'Indian Ocean Rim Association (IORA), dont plusieurs voisins immédiats de l'Irak sont déjà membres.

3.3 Al-Faw et la Route du Développement : l'Irak comme corridor

Le projet du grand port d'Al-Faw, associé au corridor multimodal dit « Route du Développement » reliant le sud irakien à la frontière turque, constitue le plus important pari infrastructurel irakien depuis des décennies. Son ambition affichée est explicite : capter une part des flux Asie-Europe et transformer l'Irak, aujourd'hui cul-de-sac logistique, en couloir de transit. Un protocole d'entente quadripartite associant l'Irak, la Turquie, le Qatar et les Émirats arabes unis a été signé en 2024 ; les montants annoncés se chiffrent en dizaines de milliards de dollars, les calendriers ont été révisés à plusieurs reprises, et l'exécution reste à démontrer. Ces éléments doivent être repris aux sources officielles irakiennes avant tout usage externe.

L'intérêt du projet pour notre sujet est logique et non promotionnel : un corridor de transit n'a de valeur que s'il est alimenté par de l'amont maritime. Or l'amont maritime d'Al-Faw, c'est le bassin de l'océan Indien. Un Irak qui investit des dizaines de milliards pour devenir un point d'entrée vers l'Europe et qui, simultanément,

ne dispose d'aucune relation institutionnelle avec les organisations régionales de son bassin d'approvisionnement, se prive d'un préalable élémentaire.

3.4 L'asymétrie institutionnelle

La cartographie des appartenances fait apparaître une situation nette : l'Irak et les îles partagent des enceintes, mais jamais les mêmes, à une exception près.

Enceinte	Irak	Madagascar	Maurice	Comores	Seychelles	France (Réunion / Mayotte)
Ligue arabe	Membre fondateur	—	—	Membre	—	—
OCI	Membre	—	—	Membre	—	—
Commission de l'océan Indien (COI)	—	Membre	Membre	Membre	Membre	Membre au titre de La Réunion
IORA	Non membre	Membre	Membre fondateur	Membre	Membre	Membre
Union européenne	—	—	—	—	—	RUP (droit UE applicable)
OPEP	Membre fondateur	—	—	—	—	—
Union africaine	—	Membre	Membre	Membre	Membre	—

Tableau 2 — Appartenances institutionnelles croisées. Tableau simplifié ; à vérifier auprès des secrétariats concernés avant diffusion.

Trois enseignements se dégagent. Premièrement, les Comores constituent l'unique point de contact institutionnel direct : seul État de la zone à siéger à la fois à la Ligue arabe, à l'OCI, à la COI et à l'IORA. C'est, en termes d'ingénierie diplomatique, un point de passage à très fort rendement. Deuxièmement, la France est simultanément membre de la COI et de l'IORA au titre de ses territoires de l'océan Indien, ce qui fait d'elle le vecteur naturel d'une introduction irakienne. Troisièmement, l'absence irakienne de l'IORA est une anomalie corrigeable, pas une impossibilité structurelle.

Partie IV — Énergie : une géographie recomposée

4.1 Le détournement par le Cap

Depuis la fin de l'année 2023, les perturbations affectant la navigation en mer Rouge ont conduit une part significative du trafic maritime Asie–Europe et Golfe–Europe à contourner l'Afrique par le cap de Bonne-Espérance. Ce détournement allonge les rotations de plusieurs milliers de milles nautiques et de dix à quatorze jours selon les routes, avec des conséquences en cascade sur les taux de fret, la consommation de soute et la disponibilité des navires.

L'effet géographique est direct : **le canal du Mozambique et les approches des Mascareignes redeviennent des points de passage sur la trajectoire des hydrocarbures du Golfe vers l'Europe**. Un tanker chargé à Bassorah et détourné par le Cap passe désormais à proximité opérationnelle de Maurice, de La Réunion et de Madagascar. Ce qui était, pendant cinquante ans, un angle mort du transport pétrolier irakien est redevenu un couloir.

Gardons-nous d'en tirer des conclusions excessives : ce détournement est conjoncturel et réversible, les îles ne disposent pas d'infrastructures de soutage à l'échelle des très gros transporteurs de brut, et le routage relève des affréteurs, non des États. La fenêtre reste toutefois suffisamment réelle pour justifier une étude technique.

4.2 Le brut irakien et l'orientation asiatique

L'Irak est l'un des tout premiers exportateurs mondiaux de pétrole brut, avec des volumes de l'ordre de 3 à 3,5 millions de barils par jour, embarqués pour l'essentiel aux terminaux du sud, dans le golfe Persique.

La majorité de ces volumes est dirigée vers l'Asie — l'Inde et la Chine au premier rang — ce qui signifie que la logistique pétrolière irakienne est **déjà, et depuis longtemps, une logistique d'océan Indien**. L'Irak est présent dans ce bassin par ses cargaisons ; il en est absent par ses institutions. C'est précisément le type d'écart qu'une organisation comme EMA a vocation à identifier et à combler.

4.3 Les insularités énergétiques : dépendance et vulnérabilité

Les six territoires étudiés partagent une caractéristique structurelle : ils ne produisent pas d'hydrocarbures et importent la totalité de leurs produits pétroliers raffinés. Leur système énergétique cumule les contraintes de l'insularité — faibles volumes, absence d'interconnexion, coûts logistiques élevés, stockage limité, exposition maximale à la volatilité des prix et à la rupture d'approvisionnement.

- **Madagascar** : accès à l'électricité parmi les plus faibles du continent, importation intégrale de carburants, délestages chroniques. Premier marché de la zone en volume, le plus contraint financièrement.
- **Comores** : dépendance totale aux importations, capacité de stockage très réduite, vulnérabilité aiguë aux ruptures.
- **Seychelles et Maurice** : revenu par habitant élevé, dépendance énergétique quasi totale, objectifs de transition ambitieux, capacité de paiement réelle. Maurice dispose en outre d'infrastructures portuaires et de soutage significatives à Port-Louis.
- **La Réunion** : territoire de l'Union européenne, soumis aux objectifs européens de décarbonation et engagé dans une trajectoire d'autonomie énergétique ; combine une contrainte réglementaire européenne et une réalité physique insulaire. Terrain d'expérimentation particulièrement pertinent.
- **Mayotte** : réseau sous-dimensionné et défis d'accès de base ; les questions énergétiques y sont indissociables de celles de l'eau et de l'infrastructure.

LECTURE STRATEGIQUE DU VOLET ENERGETIQUE

Ces marchés sont, pour l'exportation de brut irakien, négligeables en volume : aucune raffinerie de dimension significative n'y opère et la demande insulaire cumulée ne représente pas une fraction utile de la production irakienne.

L'angle pertinent n'est donc pas la vente de pétrole. Il est triple : (i) le soutage et les services aux navires sur la route recomposée du Cap ; (ii) la coopération technique sur le stockage stratégique de produits raffinés, où l'Irak dispose d'une expérience opérationnelle en environnement contraint ; (iii) les dérivés non énergétiques — bitume routier, soufre, urée et ammoniac — pour lesquels la demande insulaire est réelle et le positionnement irakien crédible.

Toute discussion opérationnelle sur ces sujets relève de structures commerciales distinctes de l'Association, conformément à la contrainte de non-lucrativité (article 22.1 des statuts).

Partie V — Économie : complémentarités réelles et complémentarités fantasmées

5.1 État des lieux : partir de zéro

Il faut le dire sans détour : les échanges commerciaux entre l'Irak et les six territoires étudiés sont statistiquement proches de zéro. Aucune ligne maritime directe. Aucune liaison aérienne. Une représentation diplomatique résidente rare ou inexistante. Aucun accord de promotion et de protection des investissements, aucune convention fiscale, aucun accord de transport aérien connu. Cette situation n'est pas un obstacle secondaire : c'est la donnée centrale du dossier.

Elle a cependant une contrepartie. Sur un marché vierge, le coût d'entrée institutionnel est faible, la concurrence est nulle, et l'effet d'antériorité est maximal. Une organisation qui structure la relation la première en devient l'interlocuteur de référence pour longtemps. C'est la logique même d'une chambre d'affaires.

5.2 Le fait insulaire en chiffres

Territoire	Population (ordre de grandeur)	Statut	Niveau de revenu	Spécialisation dominante
Madagascar	≈ 31 millions	État souverain	Faible	Vanille, girofle, textile, mines, agriculture
Maurice	≈ 1,3 million	État souverain	Élevé (régional)	Services financiers, tourisme, textile, thon
La Réunion	≈ 0,88 million	Département français — RUP	Élevé	Sucre, tourisme, services, logistique régionale
Comores	≈ 0,85 million	État souverain	Faible	Ylang-ylang, vanille, girofle, transferts diaspora
Mayotte	≈ 0,32 million	Département français — RUP	Intermédiaire	Administration, pêche, agriculture vivrière
Seychelles	≈ 0,13 million	État souverain	Le plus élevé d'Afrique	Thon, tourisme haut de gamme, services

Tableau 3 — Ordres de grandeur. Données indicatives à reprendre aux instituts statistiques nationaux, à l'INSEE pour les RUP et à la Banque mondiale avant toute publication.

Le marché cumulé avoisine 34 millions d'habitants, ce qui n'est pas négligeable, mais il est profondément hétérogène : la quasi-totalité de la population se trouve à Madagascar, tandis que la quasi-totalité du pouvoir d'achat se concentre à Maurice, aux Seychelles et à La Réunion. Toute approche indifférenciée de la « zone océan Indien » est vouée à l'échec. Trois segmentations distinctes s'imposent : un marché de volume et de développement (Madagascar, Comores) ; un marché de valeur et de services (Maurice, Seychelles) ; un marché européen intérieur (La Réunion, Mayotte), où s'appliquent les normes, les procédures et les financements de l'Union.

5.3 Matrice de complémentarité

Flux	Contenu plausible	Crédibilité	Observation
Irak → îles	Bitume routier, soufre, urée et engrais azotés, gypse et clinker, dattes et dérivés	Moyenne à bonne	Segments où l'Irak est compétitif ; concurrence golfienne et égyptienne forte. Le fret reste l'obstacle décisif.
Îles → Irak	Vanille, girofle, ylang-ylang, thon transformé, textile mauricien, sucre	Faible à moyenne	Marché irakien de consommation réel mais capturé par les circuits turcs, iraniens et émiratis.
Services croisés	Soutage, réparation navale, formation maritime, ingénierie en milieu tropical, gestion de l'eau	Bonne	Segment le plus prometteur à court terme, car peu dépendant du fret de marchandises.
Flux humains	Pèlerinage vers Nadjaf et Kerbala, tourisme culturel, mobilité universitaire	Bonne	Demande préexistante identifiée. Contrainte majeure : absence totale de connectivité aérienne.
Capitaux	Véhicules d'investissement, structuration de projets	Faible — à encadrer	Le recours à la place mauricienne pour des flux liés à l'Irak appelle la plus grande prudence en matière de conformité (voir partie VIII).

Tableau 4 — Matrice de complémentarité. Évaluations qualitatives de l'auteur institutionnel, à confronter à une étude de marché indépendante.

5.4 L'obstacle logistique, et pourquoi il n'est pas rédhibitoire

L'absence de ligne maritime directe entre le Golfe et les Mascareignes n'est pas un accident : elle reflète l'absence de volumes. Les îles sont desservies principalement via Singapour, Djebel Ali, Durban et Port-Louis en transbordement. Créer un service direct n'a aucun sens économique aujourd'hui, et il serait malhonnête de le suggérer.

La conséquence opérationnelle structure l'ensemble des recommandations de cette note : **la relation Irak-océan Indien ne peut pas démarrer par la marchandise. Elle doit démarrer par l'institutionnel, le scientifique et l'humain** — les trois registres où le coût d'entrée est faible, où le capital historique est mobilisable, et où l'objet statutaire d'une association loi 1901 s'applique pleinement. Les flux commerciaux, s'ils viennent, viendront après, et via des structures distinctes.

Partie VI — Tourisme culturel et religieux : le segment mature

6.1 Deux patrimoines mondiaux complémentaires

L'Irak compte plusieurs biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO — parmi lesquels Hatra, Ashur, la ville archéologique de Samarra, la citadelle d'Erbil, Babylone et, particulièrement significatif ici, les Ahwar du sud de l'Irak, les marais mésopotamiens, inscrits comme bien mixte au titre de leur valeur naturelle et culturelle. Les territoires de l'océan Indien comptent quant à eux les Tsingy de Bemaraha et les forêts humides de l'Atsinanana à Madagascar, l'atoll d'Aldabra et la Vallée de Mai aux Seychelles, l'Aapravasi Ghat et le Morne Brabant à Maurice, les pitons, cirques et remparts à La Réunion.

La symétrie est frappante : de part et d'autre, des écosystèmes humides remarquables associés à une profondeur culturelle. Les marais de Mésopotamie et les zones humides insulaires posent des questions scientifiques voisines — gestion de l'eau, salinisation, biodiversité sous pression, communautés traditionnelles menacées. C'est un terrain de coopération scientifique authentique, et non un rapprochement de circonstance.

6.2 Le pèlerinage : la seule demande solvable préexistante

La *ziyāra* vers Nadjaf et Kerbala constitue, en nombre de participants, l'un des plus grands rassemblements religieux de la planète. L'Irak a considérablement développé ses capacités d'accueil, ses infrastructures aéroportuaires à Nadjaf et ses procédures de visa pour les pèlerins. Les communautés khoja et bohra de l'océan Indien — Madagascar, Maurice, et par ricochet La Réunion — entretiennent avec ces sanctuaires un rapport dévotionnel ancien et institutionnalisé, généralement organisé via l'Inde ou le Golfe.

Il s'agit du seul segment de la relation où la demande existe avant l'offre. Il ne s'agit donc pas de créer un marché, mais de capter et de structurer un flux existant mal desservi. Deux conditions techniques : la connectivité aérienne, qui suppose un routage via Dubaï, Doha ou Istanbul plutôt qu'une hypothétique liaison directe ; et un cadre de facilitation des visas, qui relève d'un accord intergouvernemental et non d'une association.

6.3 L'axe « Routes de Sindbad »

Au-delà du pèlerinage, le récit historique établi en partie I permet de construire un produit culturel cohérent : un itinéraire narratif reliant Bassorah, la côte swahilie, les Comores et Madagascar, adossé à un corpus textuel réel. Ce type de format — route culturelle transnationale — correspond précisément aux catégories de projets soutenues par l'UNESCO, par les programmes culturels européens et par les instruments de coopération de la Commission de l'océan Indien. Il est peu coûteux, très médiatisable, et politiquement neutre.

CONTRAINTES A INTEGRER DES LA CONCEPTION

Connectivité : aucune liaison directe ; tout produit touristique reposera sur un ou deux transits par les hubs du Golfe.

Image et sécurité : les recommandations aux voyageurs de plusieurs États européens restent restrictives pour certaines zones d'Irak. Aucun support EMA ne doit minimiser ce point ; les assurances voyage et les obligations d'information s'imposent.

Saisonnalité : cumul des contraintes climatiques — chaleur extrême en Irak de juin à septembre, saison cyclonique dans le sud-ouest de l'océan Indien de novembre à avril. La fenêtre commune utile est étroite.

Non-lucrativité : l'Association peut concevoir, promouvoir et fédérer ; elle ne peut ni commercialiser un forfait touristique, ni percevoir de commission d'apporteur.

Partie VII — Recommandations opérationnelles

Les recommandations ci-après sont classées par coût d'entrée croissant. Elles sont conçues pour être engagées de manière séquentielle, chacune produisant l'actif institutionnel nécessaire à la suivante. Aucune ne peut être engagée sans validation préalable par l'organe compétent.

Horizon 0–6 mois — constitution du capital documentaire

- 1. Publier la présente analyse en version scientifique et en version médiatique.** La version longue, référencée et relue par des spécialistes, sert de référence institutionnelle ; une tribune de 6 000 à 8 000 signes en assure la diffusion. La double publication est la condition de la crédibilité : sans le socle scientifique, la tribune est une opinion.
- 2. Constituer un comité scientifique restreint.** Trois à cinq universitaires — histoire de l'océan Indien, linguistique malgache, archéologie mésopotamienne — issus de l'Université de La Réunion, de l'Université d'Antananarivo, de l'Université de Bassorah et d'un établissement métropolitain. Ce comité relève du Conseil Consultatif International (article 18 des statuts) et sa désignation appartient au Bureau.
- 3. Cartographier les sensibilités souveraines et les faire valider.** Soumettre la partie VIII à Skill Avocats avant toute diffusion externe du document. Aucun support ne doit sortir sans cette validation.

Horizon 6–12 mois — ancrage institutionnel

- 4. Ouvrir l'axe réunionnais.** La Réunion constitue le point d'appui naturel : territoire de l'Union européenne, siège d'une université active sur l'océan Indien, base logistique régionale, et lieu de résidence d'un membre du Bureau. Prises de contact recommandées : Université de La Réunion, CCI de La Réunion, services de la préfecture chargés de la coopération régionale.
- 5. Documenter une demande de statut d'observateur auprès de la Commission de l'océan Indien.** La COI accueille des partenaires et observateurs extérieurs ; la France y siège au titre de La Réunion. Une démarche portée conjointement par un canal français et un canal comorien présente la meilleure probabilité d'aboutissement. À vérifier auprès du Secrétariat général de la COI, dont les critères d'admission doivent être obtenus formellement.
- 6. Préparer une note de position sur l'adhésion irakienne à l'IORA.** Argumentaire : qualité d'État riverain du bassin par le golfe Persique, précédents régionaux, cohérence avec le projet d'Al-Faw. Cette note est destinée au ministère irakien des Affaires étrangères ; EMA en est l'auteur technique, pas le porteur diplomatique. La distinction doit être explicite dans le document.
- 7. Activer le canal comorien.** Les Comores sont le seul État de la zone partageant avec l'Irak la Ligue arabe et l'OIC. Un premier contact via les représentations comoriennes à Paris et via le groupe arabe permet une entrée à coût quasi nul dans le système régional.

Horizon 12–24 mois — production de valeur

- 8. Organiser un colloque international « Bassorah – Wāq-Wāq ».** Format académique, tenu à Saint-Denis de La Réunion ou à Paris, avec participation irakienne, malgache, comorienne et mauricienne. Éligible à des financements européens au titre de la coopération régionale et de la recherche. C'est l'événement fondateur de l'axe.
- 9. Commander une étude de faisabilité logistique et de soutage.** Objet : évaluer l'effet du routage par le cap de Bonne-Espérance sur les besoins de services maritimes dans la zone, et la position que des opérateurs irakiens ou franco-irakiens pourraient y prendre. Étude confiée à un cabinet indépendant ; l'Association en est le commanditaire, non l'opérateur.

- 10. Structurer le corridor de tourisme religieux.** Mise en relation des communautés khoja et bohra de Madagascar et de Maurice avec les autorités irakiennes compétentes en matière de pèlerinage. Rôle d'EMA : facilitation institutionnelle et mise en relation exclusivement. Toute activité de commercialisation relève d'opérateurs tiers licenciés.
- 11. Instruire, le cas échéant, le vecteur commercial.** Si des opportunités de flux se confirment — bitume, engrais, soutage, dattes — leur portée opérationnelle relève d'une structure de droit commercial distincte de l'Association. Toute création de ce type requiert une décision de l'Assemblée Générale (articles 16.1 et 21.2 des statuts).

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

Ne pas annoncer publiquement un « partenariat » avec un État ou une organisation avant signature effective, et jamais avant validation par l'organe statutaire compétent.

Ne pas présenter de projections financières sur ces marchés : les données de base n'existent pas et toute projection serait, en l'état, non documentée.

Ne pas nommer de personnalité publique, ni de ministre ou responsable en exercice, dans un support lié à cet axe sans criblage préalable et sans revue juridique.

Ne pas router de flux financiers liés à l'Irak via des juridictions offshore de la zone sans analyse LCB-FT complète et préalable.

Partie VIII — Cartographie des risques et sensibilités souveraines

Le sud-ouest de l'océan Indien concentre une densité inhabituelle de différends de souveraineté. Une organisation française travaillant avec des États arabes et africains y évolue sur un terrain où une formulation malheureuse peut coûter une relation. Cette partie n'exprime aucune position ; elle recense.

Sujet	Nature	Niveau	Règle de conduite proposée
Mayotte	L'Union des Comores revendique la souveraineté sur Mayotte, département français et RUP européenne. La question a fait l'objet de résolutions aux Nations unies et de positions au sein de la Ligue arabe et de l'OCI, auxquelles l'Irak appartient.	Élevé	Traitement strictement descriptif. Ne jamais présenter Mayotte et les Comores dans un ensemble qui préjugerait du statut. Ne jamais solliciter de prise de position. Toute mention validée par le conseil juridique.
Archipel des Chagos	Différend relatif à la souveraineté impliquant Maurice et le Royaume-Uni, avec la base de Diego Garcia. Situation ayant évolué récemment ; l'état du droit doit être vérifié à la date d'usage.	Moyen à élevé	Sujet à éviter. Ne pas cartographier la zone sans mention de statut. Ne pas commenter.
Îles Éparses	Différends entre la France, Madagascar et Maurice sur plusieurs îlots du canal du Mozambique, dont Tromelin.	Moyen	Ne pas intégrer ces territoires dans une cartographie EMA. Aucun commentaire.
Conformité LCB-FT — Irak	Les flux financiers liés à l'Irak font l'objet d'une vigilance renforcée des établissements bancaires européens.	Élevé	Criblage KYC/AML préalable de tout partenaire ou mécène nommé dans un document externe. Aucun flux via structure opaque.
Juridiction mauricienne	Place financière offshore importante, ayant fait l'objet par le passé de mesures de surveillance internationale depuis levées. Reste un point d'attention pour tout flux lié à l'Irak.	Moyen à élevé	Aucun montage via Maurice sans avis juridique et fiscal indépendant préalable.
Stabilité politique régionale	Madagascar et les Comores connaissent une volatilité politique récurrente ; les cycles électoraux affectent la continuité administrative.	Moyen	Privilégier les contreparties institutionnelles pérennes — universités, chambres consulaires, organisations régionales — plutôt que les seuls interlocuteurs politiques.
Mémoire de la traite	La traite océanique arabo-persane et la mémoire de l'esclavage sont des questions publiques vives à La Réunion, à Madagascar et aux Comores.	Moyen	Thème réservé au registre scientifique, porté par des universitaires. Jamais employé comme argument de proximité ou de communication.
Anticorruption	Applicabilité de Sapin II, du FCPA et du UK Bribery Act à l'ensemble des activités.	Élevé	Aucune garantie de décision publique, d'exonération ou d'accès. Aucun lien entre contribution financière et siège consultatif.

Tableau 5 — Cartographie des risques. À relire et compléter par le conseil juridique de l'Association avant toute diffusion externe.

Conclusion

L'argument de cette note peut se résumer en une proposition : la relation entre l'Irak et l'océan Indien occidental n'est pas à créer, elle est à reprendre. Elle a existé, elle a laissé des traces vérifiables dans la langue, dans l'écriture, dans les corps et dans les textes, et elle s'est interrompue pour des raisons — déplacement des routes vers l'Atlantique, européanisation des mers du Sud, enclavement puis conflits de l'Irak contemporain — dont aucune ne relève d'une incompatibilité de fond.

Ce qui a changé récemment justifie de rouvrir le dossier maintenant plutôt que dans dix ans. La géographie du transport maritime s'est déplacée vers le sud. L'Irak investit massivement pour redevenir un couloir entre l'océan Indien et l'Europe. Et l'Union européenne, par ses régions ultrapériphériques, est territorialement présente dans ce bassin.

Un pont entre l'Europe et l'Irak qui ignore l'océan Indien ignore la moitié de la géographie irakienne — celle par laquelle l'Irak a été relié au monde pendant les siècles où il en constituait le centre.

Il faut cependant conclure par où l'on a commencé : par la mesure. Les flux économiques sont nuls, les marchés sont petits et hétérogènes, la connectivité est absente, et le terrain comporte des lignes de faille souveraines sérieuses. Ce dossier ne produira pas de résultat commercial à court terme, et le prétendre desservirait l'Association. Il produira, s'il est bien conduit, autre chose : une position institutionnelle distinctive, un capital scientifique réel, et une antériorité sur un espace où personne d'autre ne s'est encore installé. Pour une organisation de deux mois d'existence, c'est un actif plus utile qu'un contrat.

Orientation bibliographique et note d'avertissement

AVERTISSEMENT IMPERATIF SUR LES REFERENCES

Les références ci-dessous ont été établies sans accès à une base bibliographique. Elles désignent des corpus et des champs de recherche réels et identifiables, mais les titres exacts, auteurs, éditeurs, dates et paginations doivent être vérifiés un par un avant toute publication scientifique ou médiatique. Ne citer aucune référence de cette liste sans contrôle en bibliothèque ou en base de données.

Sources primaires à consulter

- Buzurg ibn Shahriyār de Ramhormuz, *Kitāb 'ajā'ib al-Hind* (« Livre des merveilles de l'Inde »), X^e siècle — traductions françaises disponibles.
- Al-Mas'ūdī, *Murūj al-dhahab* (« Prairies d'or »), X^e siècle — passages relatifs au pays des Zanj et à Qanbalū.
- Al-Ṭabarī, *Ta'rīkh al-rusul wa-l-mulūk* — récit de référence sur la révolte des Zanj (869–883).
- Corpus des manuscrits *sorabe* antemoro — collections publiques françaises et malgaches.

Champs de recherche à mobiliser

- Histoire des réseaux marchands de l'océan Indien médiéval : travaux sur Siraf, Bassorah, la côte swahilie et le commerce de mousson.
- Linguistique historique du malgache : origine barito, strates bantoue, arabe et swahilie du lexique.
- Historiographie de la révolte des Zanj et études sur les communautés afro-irakiennes de Bassorah.

- Anthropologie de la *sikidy* malgache et de sa filiation avec la géomancie arabe.
- Études sur les diasporas indo-musulmanes de l'océan Indien : Karana de Madagascar, communautés bohra et khoja, Zarabes de La Réunion.
- Littérature sur les stratégies indo-pacifiques et la place des régions ultrapériphériques dans l'action extérieure de l'Union européenne.

Sources institutionnelles à solliciter directement

- Commission de l'océan Indien — Secrétariat général : critères d'admission des observateurs et partenaires.
- Indian Ocean Rim Association — Secrétariat : conditions statutaires d'adhésion et de statut de partenaire de dialogue.
- INSEE et instituts statistiques nationaux : données démographiques et économiques des six territoires.
- Ministère irakien du Pétrole, SOMO et administration portuaire d'Al-Faw : volumes, calendriers, spécifications.
- UNESCO — Centre du patrimoine mondial : état des inscriptions et programmes de routes culturelles.

Document établi à des fins d'analyse interne et de préparation décisionnelle. Ne constitue ni un engagement de l'Association, ni une offre, ni un conseil. Toute diffusion externe est subordonnée à une revue juridique préalable. © European Mesopotamia Alliance — 2026.